



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Dérogations des enfants et des jeunes de la commune de Châteauneuf-Villevieille pour les accueils de loisirs de la Communauté de Communes du Pays des Paillons**

**Décision n° 22 11 13**

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

***Étaient présents :*** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

***Absents représentés :*** Pierre Donadey par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

*Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance*

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse, informe les membres du conseil communautaire, que des familles résidant sur la commune de Châteauneuf-Villevieille ont demandé des dérogations pour que leurs enfants soient accueillis dans les accueils de loisirs de la CCPP.

La commune de Châteauneuf Villevieille ne faisant plus partie de la CCPP, par conséquent afin de pouvoir satisfaire ces demandes, il propose de conventionner avec le Sivom Val de Banquière a qui la commune a transféré la compétence enfance et jeunesse, ce qui permettrait de satisfaire les demandes des familles.

Cette convention a notamment pour but de définir les conditions financières et administratives entre les parties.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**- Approuve** la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 30*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
C. DRAGONI**

**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**